



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Toul

**ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DES 15 ET 22 MARS 2026**

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article R. 28 du code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26.BCDET.04 accordant délégation de signature à
Monsieur Nizar AZOUZ ;

Vu le tirage au sort des emplacements d'affichage effectué le 27 février 2026 ;

Sur proposition du sous-préfet de Toul ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er – L'ordre des emplacements d'affichage attribués aux listes de candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 27 février 2026 par le représentant de l'État.

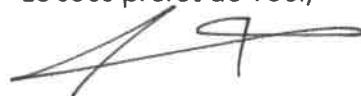
Pour la commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE

N°	Nom des listes	Prénom et NOM des têtes de liste
2	Thiaucourt Le renouveau	Jean-Claude DOTTE
1	Continuons de bâtir ensemble Thiaucourt-Regniéville	Margaret DUMONT

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au maire de la commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE.

Nancy, le 27 février 2026

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le sous-préfet de Toul,


Nizar AZOUZ

